

SMITOM - INFOS

N°3

Novembre 2006



Le centre de tri, c'est parti !

L'assemblée générale du 17/03/2004 a marqué la fin des études de programmation du projet de centre de tri du SMITOM. Réalisées par le cabinet BETURE ENVIRONNEMENT, celles-ci devaient démontrer l'opportunité d'un tel projet sur la zone Est du département de la Somme. A l'issue de cette réunion, les membres présents du conseil syndical, motivés par les conclusions, ont voté à l'unanimité le lancement de la phase de réalisation.

Vos déchets nous intéressent

La valorisation des déchets est une opération importante dans le traitement et le recyclage des ordures ménagères.

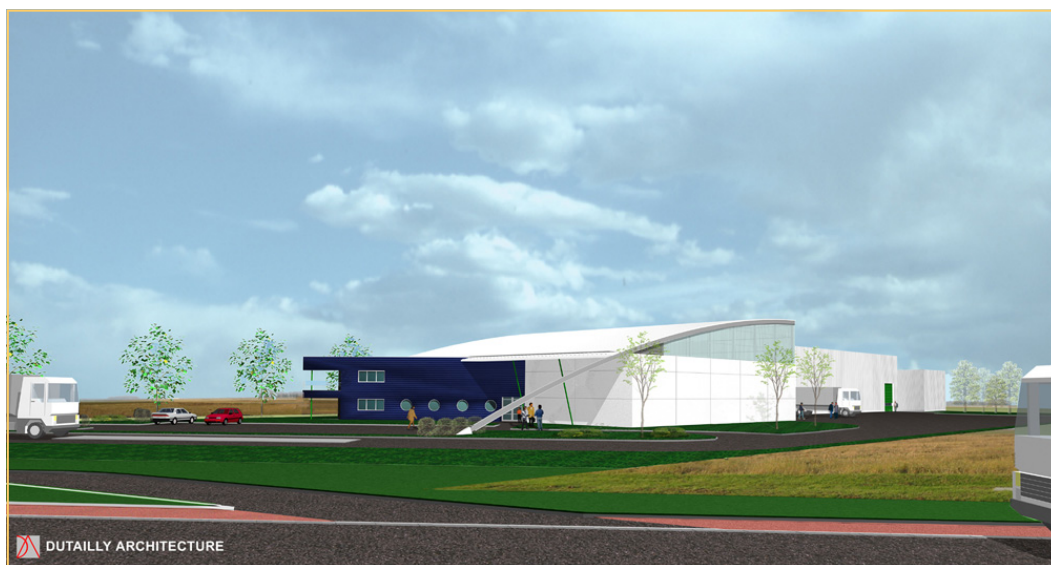
En effet, les contraintes techniques et environnementales ont un effet direct sur le coût de traitement des déchets ménagers. Aussi les recettes issues de vos collectes sélectives permettent de diminuer les contributions demandées par le SMITOM à vos collectivités.

Les recettes sont redistribuées aux dites collectivités au prorata de leurs « bons tonnages triés ». A l'inverse un mauvais tri les verra pénalisées.

Ainsi vos déchets mieux triés nous intéressent. Le geste du bon tri vous permet de participer à une bonne gestion de la valorisation et de préserver l'environnement.

Le centre de tri du SMITOM du Santerre est bientôt une réalité, ensemble participons à cette belle aventure que représente la sauvegarde de nos campagnes.

Philippe JOUGLET
Président du SMITOM



Maquette du futur centre de tri du SMITOM du Santerre (Dutailly Architecture, Lille)

Le lancement de la phase de réalisation a demandé au SMITOM du Santerre de choisir rapidement le futur site d'implantation. Celui-ci devait répondre à une logique de proximité avec ses collectivités adhérentes et celles à venir, avoir une parcelle disponible courant 2004/2005, une superficie suffisante et de faciles accès de communication.

Le 12 mai 2004, lors d'assemblée générale, le site de ROSIERES en SANTERRE a été retenu pour accueillir la future

installation de tri des déchets. Depuis, le SMITOM s'est entouré de la SEMOISE pour la conduite de l'opération, du cabinet DUTAILLY Architecture pour la réalisation du bâtiment et du Bureau d'études HEXA INGENIERIE pour la partie Process (chaîne de tri).

Les travaux ont débuté le 15 mai 2006 et devraient durer 9 à 10 mois. L'ouverture du centre de tri est prévue pour le mois de mars 2007.

Ouverture du centre de tri : des emplois à pourvoir pour nos collectivités

Dès Mars 2007, le SMITOM du Santerre transférera le siège social dans son centre de tri de Rosières en Santerre.

L'exploitation sera confiée à un gérant spécialisé dans le domaine du tri sélectif.



Il ne s'agit pas là d'une privatisation mais du recours à une entreprise qualifiée dans la gestion du personnel.

Actuellement la consultation pour le choix de cet exploitant est en cours. Une procédure d'appel d'offre a été lancée le 1er septembre 2006 et devrait s'achever fin novembre. A l'issue de celle-ci seront connus le nom de l'entreprise gérante, le coût de fonctionnement annuel du centre de tri et le nombre d'emplois à pourvoir.

L'employeur du personnel du centre de tri sera l'entreprise gérante.

Des recrutements seront mis en place courant décembre dès le marché d'exploitation attribué.

Pour l'heure, toutes les candidatures envoyées au secrétariat du SMITOM du Santerre sont conservées et seront transmises à l'entreprise retenue.

Il est important de rappeler que le nombre d'emplois sera fonction des tonnages collectés et bien triés.

Mobilisons nous pour cela !

LA CCALM a rejoint le SMITOM

Le 1er juillet 2005, la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil (11 515 hbts) rejoignait le SMITOM du Santerre, portant la population totale du syndicat mixte à près de 62 000 habitants.

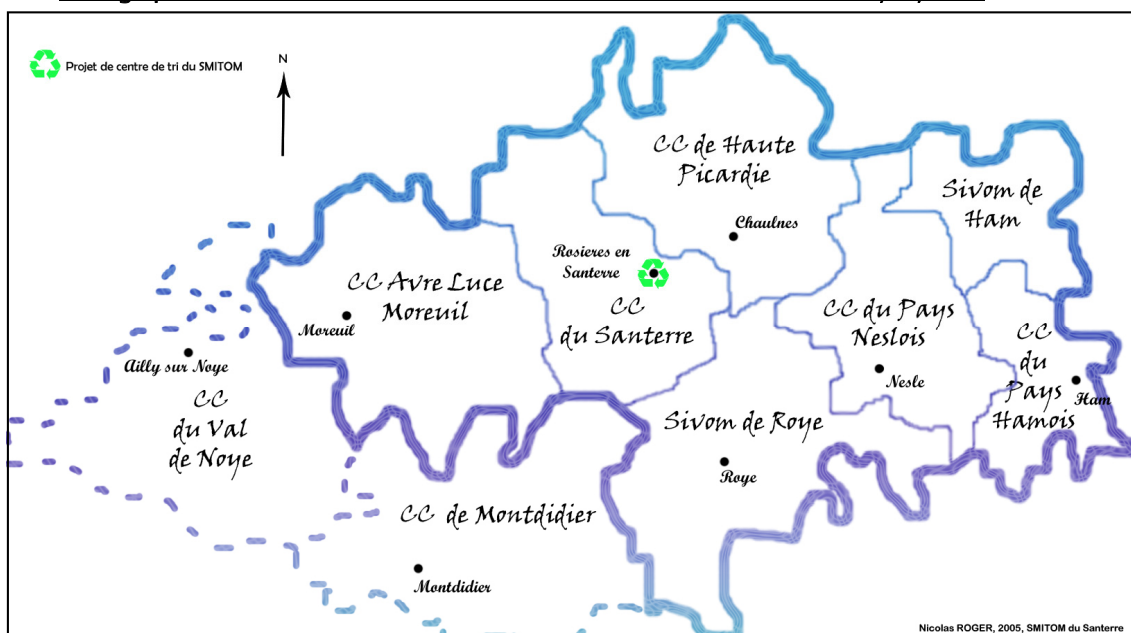
La mutualisation des coûts de traitement, une plus grande force quant à la négociation des marchés de traitement et l'implantation du centre de tri du SMITOM à Rosières en Santerre ont motivé l'adhésion de la CCALM. Monsieur Fidel BARRES représentant de la commune de Beaucourt en Santerre et membre du Bureau

de la CCALM a été élu vice-président du SMITOM du Santerre et siège désormais au Bureau du Syndicat mixte.

Cette adhésion permet notamment à l'ensemble des collectivités adhérentes de supporter l'investissement du centre de tri sur un plus grand nombre d'habitants. Le Président du SMITOM, Philippe JOUGLET, espère bien encore accueillir de nouvelles collectivités.

Cartographie du SMITOM du Santerre et des collectivités environnantes au 01/07/2005

Avec sa population actuelle, le SMITOM du Santerre représente près de 3000 tonnes de déchets recyclables. A terme, l'objectif est d'atteindre les 6000 tonnes avec l'adhésion de nouvelles collectivités.



Nicolas ROGER, 2005, SMITOM du Santerre

Plan de financement du centre de tri

Le montant total du centre de tri est aujourd'hui estimé à **3 268 000 € HT**.

Le plan de financement a été découpé en deux phases.

La 1^{ère} phase, d'un montant de 1 485 500 € HT, concerne principalement les études qui précèdent les travaux. Ils sont constitués des frais de maîtrise d'œuvre, des études d'exécution et des premiers travaux. Trois partenaires se sont joints au SMITOM du Santerre pour co-financer le projet :



300 000 €



500 000 €



200 000 €

Reste à la charge du SMITOM : 485 000 € HT

La phase 2 d'un montant de 1 782 500 € HT est composée de la suite des travaux et de l'achat des équipements de tri (process). Les partenaires financiers présents lors de la phase 1 participent également à cette phase :



582 360 €



352 206 €



148 550 €

Reste à la charge du SMITOM : 699 384 € HT

Une subvention parlementaire a également été accordée par le Sénateur Marcel DENEUX pour un montant de 20 000 € qui servira notamment à l'acquisition de matériel.

Collecte sélective : baisse de régime en 2005 Une remobilisation générale est nécessaire !

Malgré une augmentation du tonnage annuel, l'année 2005 a été marquée par une baisse des performances par habitant de la collecte sélective par rapport à l'année 2004.

En 2005, le SMITOM du Santerre a traité l'équivalent de **22 213 tonnes en 2005** soit +7,4% qu'en 2004. De quoi étaient-elles constituées ?

- ⇒ 72 % d'ordures ménagères
- ⇒ 13 % de verre
- ⇒ 7 % de papiers– cartons
- ⇒ 4 % d'emballages
- ⇒ 4 % de fermentescibles

L'objectif des 50 % de matières valorisables est encore loin d'être atteint mais **ne cessons pas nos efforts**.

Cette hausse de 7,4 % s'explique avec l'apport de tonnages supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2005 induit par l'arrivée de la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil.

Néanmoins nous avons remarqué cette année, un fort recul sur les tonnages collectés pour le verre et les papiers–cartons (jusqu'à -12,25 % pour le verre et -9,56 % pour les papiers cartons).

Tonnages de verre collectés en 2005 :



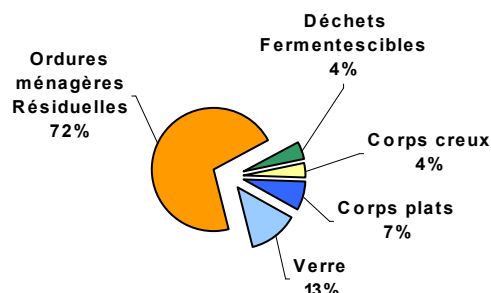
- C.C.Pays Neslois : 365,241 t ▼ - 12,25 %
- SIVOM de Ham : 174,909 t ▼ - 11 %
- C.C. Pays Hamois : 497,812 t ▼ - 7,13 %
- C.C. du Santerre : 484,988 t ▲ + 3,03 %

Tonnages de papiers cartons collectés en 2005 :



- C.C. Pays Hamois : 168,9 t ▼ - 9,56 %
- SIVOM de Roye : 314,54 t ▼ - 7,64 %
- C.C. du Santerre : 278,9 t ▲ + 4,73 %
- C.C.Pays Neslois : 246,92 t ▲ + 7,97 %

Taux de valorisation moyen du SMITOM du Santerre en 2005



Classement inter– collectivités

Au regard des tonnages collectés en 2005 et de la population de chaque collectivités, un premier bilan des performances de collectes par habitant a ainsi pu être dressé. Outre le fait qu'il fasse état des collectivités « championnes » de la collecte sélective, c'est avant tout un outil qui permet aux élus de cibler leur communication et bien sûr de juger du travail qui reste à accomplir.

Les tableaux ci-dessous révèlent des disparités entre les collectivités allant du simple au double. Les plus grands écarts interviennent notamment lors des collectes des « papiers - cartons » et des « emballages ». Ces disparités sont moindres sur la collecte du verre malgré un recul en 2005.

Communautés de Communes du Santerre et de Haute Picardie : Les championnes toutes catégories

Classement des meilleures collectes du SMITOM en 2005 :

» Collecte des corps plats (papiers - cartons) hors déchèterie

- 1 / C. C. Haute Picardie avec 273,22 tonnes soit **36,58** kg/ habitant
- 2/ C.C. du Santerre avec 278,90 tonnes soit **32,79** kg/habitant
- 3/ C.C. Pays Neslois avec 246,92 tonnes soit **32,03** kg/habitant
- 4/ C.C. Avre Luce Moreuil avec 151,76 tonnes (sur 6 mois) soit **26,36** kg/habitant
- 5/ SIVOM de Roye avec 314,54 tonnes soit **25,46** kg/habitant
- 6/ SIVOM de Ham avec 89,06 tonnes soit **24,78** kg/habitant
- 7/ C.C. Pays Hamois avec 168,9 tonnes soit **17,25** kg/habitant



Les corps plats

» Collecte des corps creux (conserves, flaconnages et bouteilles plastiques)

- 1/ C.C. Pays Hamois avec 230,63 tonnes soit **23,56** kg/habitant
- 2/ C.C. du Santerre avec 171,8 tonnes soit **20,20** kg/habitant
- 3/ C.C. Haute Picardie avec 149,78 tonnes soit **20,05** kg/habitant
- 4/ C.C. Avre Luce Moreuil avec 94,08 tonnes (sur 6 mois) soit **16,34** kg/habitant
- 5/ C.C. Pays Neslois avec 109,08 tonnes soit **14,15** kg/habitant
- 6/ SIVOM de Ham avec 41,42 tonnes soit **11,52** kg/habitant
- 7/ SIVOM de Roye avec 119,06 tonnes soit **9,64** kg/habitant



Les corps creux

» Collecte du verre

- 1 / C.C. du Santerre avec 484,988 tonnes soit **57,02** kg/ habitant
- 2/ C. C. Haute Picardie avec 403,985 tonnes soit **54,09** kg/habitant
- 3/ C.C. Pays Hamois avec 497,812 tonnes soit **50,85** kg/habitant
- 4/ C.C. Avre Luce Moreuil avec 288,88 tonnes (sur 6 mois) soit **50,18** kg/habitant
- 5/ SIVOM de Roye avec 619,325 tonnes soit **50,13** kg/habitant
- 6/ SIVOM de Ham avec 174,909 tonnes soit **48,67** kg/habitant
- 7/ C.C. Pays Neslois avec 365,241 tonnes soit **46,78** kg/habitant



Le verre
(sans couvercle)